

Notre Gouverneur-Général du Canada, pour recevoir Notre sanction, et Notre dit Gouverneur-Général a déclaré conformément à l'autorité qui lui est conférée par le dit Acte suscité en premier lieu, qu'il réservait le dit bill à la signification de Notre bon plaisir.

SACHEZ MAINTENANT que le bill susdit, intitulé: "Acte pour faire droit à Henry William Peterson," ainsi réservé comme susdit, ayant été déposé devant Nous en Notre Cour à Windsor, le vingt-huitième jour de juin dernier, il Nous a plu de déclarer que le dit bill a reçu Notre sanction en conseil. Et par les présentes et conformément aux dispositions du dit Acte du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous confirmons, ratifions spécialement et statuons finalement, et sanctionnons le dit bill. De tous ce que dessus tous Nos féaux sujets sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos Présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Lieutenant-Général SIR WILLIAM O'GRADY HALY, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Administrateur du Gouvernement du Canada, et commandant de Nos Forces en icelui, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITÉ D'OTTAWA, ce SIXIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par Ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

CANADA.



W. O'G. HALY,
Lieutenant-Général,
Administrateur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'OTTAWA, le TREIZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, et à chacun de vous—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que le TRENTIÈME jour du mois de JUILLET dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au TREIZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, et par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, VENDREDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.